

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**MARDI
LE 1^{er} SEPTEMBRE 2015**

Procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, premier jour du mois de septembre deux mille quinze, à huit heures (8h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Michel Fecteau, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Réal Ryan, préfet suppléant et maire de Noyan, M. Pierre Chamberland, maire de Saint-Valentin, M. Jacques Landry, maire de Venise-en-Québec, et conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9) Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Également présentes : Mme Caroline Roberge, aménagiste et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du Comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Michel Fecteau.

Constat est fait suivant les articles 153 et 157 du Code municipal (L.R.Q.c.C-27.1) que la présente séance se tient conformément à la Loi, les membres déclarant tous renoncer à l'avis de convocation.

8 h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

1697-09-15 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé avec les modifications suivantes :

- 1.- Ajout du point 2.3.6 : Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix - Projet « Fête du nautisme de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix les 9 et 10 juillet 2016 ».
- 2.- Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

1698-09-15 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland,
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du Comité administratif tenue le 25 juin 2015 soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

1.0 **URBANISME**

1.1 **Schéma d'aménagement et de développement**

1.1.1 **Avis techniques**

A) **Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu**

A.1 **Règlement 1324**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1324 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement assujettit une zone à l'est de l'aéroport au « secteur de P.I.I.A. : projets intégrés commerciaux ».

A.2 **Règlement 1336**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1336 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement agrandit une zone afin d'y permettre les usages école de formation, service d'envoi de marchandises, service d'entreposage, vente en gros et entrepreneurs.

A.3 **Règlement 1337**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1337 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement étend les dispositions des normes prescrites pour la classe « habitation en milieu agricole » au bâtiment principal relié aux activités agricoles.

A.4 **Règlement 1349**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1349 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement vise une zone située au sud de la rue Bernier et autorise la classe « trifamiliale ». Il édicte des normes relatives aux bâtiments et aux terrains se rapportant au projet intégré résidentiel tout en assujettissant cette zone aux dispositions d'un P.I.I.A.

A.5 **Règlement 1350**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1350 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement modifie les plans d'implantation et d'intégration architecturale dans le but de modifier un secteur nommé « Projet intégré résidentiel ».

A.6 **Règlement 1351**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1351 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement autorise la classe « multifamiliale » de 4 à 6 logements et augmente le nombre d'étages d'un bâtiment principal de la classe trifamiliale dans la zone située à l'est de la rue MacKenzie-King. Il modifie également le nombre d'étages minimalement autorisé et la superficie de plancher d'un bâtiment principal dans une zone située au sud de la rue Veilleux.

A.7 **Règlement 1353**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1353 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement agrandit une zone afin d'y autoriser les usages de service de lavage à la main et d'entreposage.

A.8 **Règlement 1366**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1366 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement crée une nouvelle zone pour y autoriser les classes C1, C2, C3 et C8, prescrit des normes écologiques et assujettit cette nouvelle zone à un P.I.I.A., crée une nouvelle zone du groupe industrie et inscrit des notes particulières d'usages et normes de cette nouvelle zone afin de régir l'entreposage extérieur, l'aire de stationnement et les exigences quant aux plantations d'arbres en bordure d'une ligne de rue.

B) **Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville - Règlement 430-02**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 430-02 de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement vise à permettre les fondations sur pieux.

C) **Municipalité d'Henryville**

C.1 **Règlement 59-2006-12**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 59-2006-12 de la municipalité d'Henryville, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement redécoupe les zones pour le secteur du village et ajuste certains usages et normes.

C.2 **Règlement 59-2006-13**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 59-2006-13 de la municipalité d'Henryville, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement modifie la grille des usages.

D) Municipalité de Mont-Saint-Grégoire - Projet de règlement 2015-185-07

Le projet de règlement 2015-185-07 de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire est soumis pour avis préalable. En l'occurrence et en conformité avec l'un des objectifs du schéma d'aménagement et de développement qui vise la consolidation des îlots déstructurés de la zone agricole, le découpage de la zone RAG-10 proposé circonscrit les usages non agricoles dans le secteur du rang Kempt afin d'assurer la cohabitation harmonieuse entre les utilisations agricoles et non agricoles. Par ailleurs, la municipalité exige la réciprocité pour l'application des distances séparatrices, limite le déboisement ou oblige l'aménagement d'un écran boisé pour toutes nouvelles constructions dans cette zone. Considérant que la municipalité doit obtenir l'autorisation de la CPTAQ pour réaliser la consolidation de ce secteur, les membres du comité administratif recommandent d'approuver le règlement une fois toutes les procédures d'adoption accomplies.

1.1.2 Urbanisme - Divers

A) Plaine inondable/Abolition de la ZIS

Une demande a été transmise à la MRC de Rouville afin d'obtenir son appui pour l'abolition de la ZIS par le gouvernement du Québec. Le dossier est en attente d'une réponse prochaine.

B) Syndicat des producteurs forestiers du sud du Québec - Harmonisation de la réglementation sur l'abattage d'arbres

Les membres du Syndicat des producteurs forestiers du sud du Québec souhaitent l'harmonisation de la réglementation relative à l'abattage d'arbres. Considérant que ce dossier est traité de façon locale, chaque municipalité demeure autonome.

C) TransCanada - Prolongement du réseau de gaz naturel

Les membres du comité administratif prennent acte du projet de prolongement du réseau de gaz naturel sur le territoire de la municipalité de Saint-Sébastien sur une distance d'environ 1 170 mètres.

D) Révision du schéma d'aménagement et de développement

Les membres du comité administratif discutent d'une proposition d'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire visant à atteindre les objectifs de chacune des municipalités du territoire relativement à la gestion de l'urbanisation. Le dossier est mis en suspens afin d'évaluer les impacts pour chaque municipalité.

E) Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre - Ilots de chaleur

Mme Caroline Roberge dépose une demande du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre visant à ce que la MRC du Haut-Richelieu tienne compte, lors d'une éventuelle modification au schéma d'aménagement et de développement, des îlots de chaleur identifiés à leur envoi. Après analyse de la méthodologie et la consultation des secteurs identifiés, il s'avère que la majorité des îlots de chaleur répertoriés sont situés en zone agricole sur des terrains non cultivés. Les membres du comité administratif demandent d'acheminer une lettre au Premier ministre et au Conseil du Trésor afin de signaler que dans cette période d'austérité, pareille étude ne devrait pas être réalisée afin d'économiser. Par ailleurs, une lettre sera acheminée au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour lui demander sa position quant à la demande formulée par le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre.

2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 Fonds de développement des territoires (FDT)

2.1.1 MRC Marguerite d'Youville - FDT

Les membres du comité administratif recommandent d'appuyer la MRC Marguerite d'Youville relativement à ses démarches auprès du MAMOT afin que le protocole d'entente du FDT respecte les principes de souplesse et d'autonomie qui devraient accompagner ce fonds c'est-à-dire, être inconditionnel, accorde le financement complet respectant les années financières des MRC et finalement, enlève toute clause demandant aux MRC de dépenser dans une période déterminée les surplus des Conférences régionales des élus (CRÉ) et des CLD.

2.2 Conseil économique du Haut-Richelieu

2.2.1 Organigramme, services et budget préliminaire 2016

Les membres du comité administratif prennent connaissance de l'organigramme proposé par le conseil d'administration du Conseil économique du Haut-Richelieu lequel respecte l'enveloppe financière équivalente aux quotes-parts prélevées par la MRC soit, un montant de 935 612\$. Par ailleurs, la description des services et un budget préliminaire est proposé. Ces sujets feront l'objet d'échanges entre les membres du conseil préalablement à la séance ordinaire du 9 septembre 2015.

2.2.2 Composition du conseil d'administration

Le préfet de la MRC, M. Michel Fecteau, soumet qu'il y aurait probablement possibilité d'augmenter le nombre de membres siégeant au sein du conseil d'administration du Conseil économique du Haut-Richelieu à 12 personnes (9 actuellement). Des échanges interviendront au cours des prochaines semaines relativement à cette éventualité.

2.2.3 Financement pour l'année 2015

Le directeur général soumet que la subvention provenant du FDT pour l'année 2015 sera amputée de 69 957\$ par rapport aux prévisions budgétaires établies, cet état de fait étant issu du protocole de gestion du FDT transmis par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) le 22 juin 2015. Les membres du comité administratif demandent à ce qu'une lettre soit acheminée aux représentants du Conseil économique du Haut-Richelieu afin qu'ils prennent en compte que ce montant ne sera pas versé par la MRC.

2.2.4 Entente de délégation vs TPS et TVQ

Le directeur général soumet qu'un avis du ministère du Revenu a été émis et conclut que l'entente de délégation, suivant certains paramètres, n'est pas assujettie à l'application de la TPS/TVQ.

2.2.5 Demande de rencontre - Députés provinciaux

Considérant l'ordre du jour très chargé et l'urgence de certains dossiers, les membres du comité administratif demandent de reporter la rencontre sollicitée par les députés des comtés de Saint-Jean et d'Iberville, M. Dave Turcotte et Mme Claire Samson, au mois d'octobre 2015 le tout afin de discuter de la composition du conseil d'administration du Conseil économique du Haut-Richelieu.

CAPV2015-09-01

2.3 Pacte rural 2014-2019 - Dépôt de demandes d'aide financière

2.3.1 Municipalité de Saint-Sébastien - Projet « Réfection du revêtement extérieur du local de la patinoire »

Le directeur général soumet que la municipalité de Saint-Sébastien a déposé le projet « Réfection du revêtement extérieur du local de la patinoire ». À cet effet, la réunion du comité d'analyse de la MRC se tiendra préalablement à la séance régulière du 9 septembre 2015.

2.3.2 Municipalité de Saint-Sébastien - Projet « Enseigne numérique à messages variables

Le directeur général soumet que la municipalité de Saint-Sébastien a déposé le projet « Enseigne numérique à messages variables ». À cet effet, la réunion du comité d'analyse de la MRC se tiendra préalablement à la séance régulière du 9 septembre 2015.

2.3.3 Municipalité de Saint-Valentin - Projet « Réaménagement de la salle communautaire »

Le directeur général soumet que la municipalité de Saint-Valentin a déposé le projet « Réaménagement de la salle communautaire ». À cet effet, la réunion du comité d'analyse de la MRC se tiendra préalablement à la séance régulière du 9 septembre 2015.

2.3.4 Municipalité d'Henryville - Projet « Modules de jeux 0-5 ans »

Le directeur général soumet que la municipalité d'Henryville a déposé le projet « Modules de jeux 0-5 ans ». À cet effet, la réunion du comité d'analyse de la MRC se tiendra préalablement à la séance régulière du 9 septembre 2015.

2.3.5 Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu - Projet « Transformation d'un bâtiment en vue d'un nouveau service de proximité »

Le directeur général soumet que la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu a déposé le projet « Transformation d'un bâtiment en vue d'un nouveau service de proximité ». À cet effet, la réunion du comité d'analyse de la MRC se tiendra préalablement à la séance régulière du 9 septembre 2015.

2.3.6 Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix - Projet « Fête du nautisme de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix les 9 et 10 juillet 2016 »

Le directeur général soumet que la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix a déposé le projet « Fête du nautisme de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix les 9 et 10 juillet 2016 ». À cet effet, la réunion du comité d'analyse de la MRC se tiendra préalablement à la séance régulière du 9 septembre 2015.

2.4 Municipalité de Saint-Alexandre - Modification budgétaire

1699-09-15 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland,
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

QUE le comité administratif autorise la modification budgétaire du projet « Stratégie de communication du plan de déplacement » de sorte à augmenter l'aide financière provenant du Pacte rural d'une somme de 1 125,51\$ le tout, tel que recommandé par l'agente de développement rural, Mme Jennifer Crawford;

QUE la présente constitue l'approbation de la modification et fasse partie intégrante du protocole d'entente déjà signé;

D'AUTORISER le versement de cette somme suite à la réception des pièces justificatives et rapports exigés au protocole d'entente.

ADOPTÉE

2.5 Tourisme Saint-Jean-sur-Richelieu et Région - Contribution financière supplémentaire - Publicité

Les membres du comité administratif demandent d'obtenir les pièces justificatives de l'événement tenu pour la promotion du circuit touristique électrique lors de l'International de montgolfières avant d'analyser la demande. À suivre.

2.6 PIIRL - Avis du ministère des Transports du Québec

Le directeur général soumet que certaines modifications ou précisions ont été demandées par le ministère des Transports du Québec suite à l'acheminement du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL). Des modifications seront apportées le tout, sans honoraires supplémentaires de la part de la firme CIMA+. Ces dernières feront l'objet d'adoption par les membres du conseil au cours des prochaines semaines pour ensuite être transmises au MTQ.

3.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Rencontre - Rapport annuel d'activités 2014-2015 et réglementation

Les membres du comité administratif reportent au mois d'octobre 2015 la rencontre prévue avec le sergent Martin Richard, directeur par intérim du poste de la Sûreté du Québec, pour la présentation du rapport annuel d'activités 2014-2015 et d'un projet d'uniformisation de la réglementation appliquée par la Sûreté du Québec.

4.0 FONCTIONNEMENT

4.1 Finances

4.1.1 Comptes - Factures

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 9 septembre prochain.

4.1.2 Poste de géomaticien - Ajustement de salaire

CONSIDÉRANT QUE les exigences du poste de géomaticien se sont accrues depuis deux ans;

CONSIDÉRANT que la convention collective de travail en vigueur prévoit que tout nouvel employé entre en fonction au salaire du poste moins 10% avec rattrapage sur 4 ans;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu à procéder à l'ajustement du salaire de M. Francis Pelletier, ce dernier occupant le poste de géomaticien;

EN CONSÉQUENCE;

1700-09-15 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE les membres du comité administratif autorisent la majoration du salaire du poste de géomaticien à 27,36\$ de l'heure;

D'AUTORISER la renonciation à l'application de la clause de rattrapage du salaire par conséquent, le salaire de M. Francis Pelletier, à compter du 1^{er} septembre 2015, est fixé à 27,36\$ de l'heure;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

4.1.3 Services partagés d'un ingénieur - Suivi du dossier

Le directeur général soumet que les municipalités d'Henryville, Venise-en-Québec et Saint-Valentin souhaitent le partage d'une ressource en ingénierie. Un deuxième scénario est suggéré à l'effet de procéder à un appel d'offres pour obtenir une banque d'heures en ingénierie dans différents domaines d'activités (voirie, réseaux d'égout et d'aqueduc, électricité, etc.). Les membres du comité administratif suggèrent de retenir ce dernier scénario afin de s'assurer de la diversification des champs de compétences. Des discussions interviendront préalablement à la séance régulière du 9 septembre 2015 pour établir l'urgence de procéder dans ce dossier.

4.1.4 Déneigement du stationnement

CONSIDÉRANT la soumission de la firme Excavation Daniel Bonneau inc. à savoir, un montant de 2 308,00 \$ (taxes en sus) par saison, pour les saisons 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018;

EN CONSÉQUENCE;

1701-15 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Landry,
Appuyée par le conseiller régional M. Pierre Chamberland,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

D'OCTROYER le contrat relatif au déneigement du stationnement et de la rampe d'accès du siège social de la MRC du Haut-Richelieu pour une période de trois (3) ans, soit les saisons 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 à la firme Excavations Daniel Bonneau inc.;

D'AUTORISER le préfet de la MRC du Haut-Richelieu, ou en son absence le préfet suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la MRC du Haut-Richelieu, à signer le contrat à intervenir avec la firme Excavations Daniel Bonneau inc., pour un montant total de 6 924,00 \$ (taxes en sus) et ce, suivant sa confirmation de prix datée du 2 septembre 2015, le tout en vue du déneigement du stationnement et de la rampe d'accès du siège social de la MRC du Haut-Richelieu;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin et ce, à raison de 2 308,00\$ (taxes en sus) par saison, pour les saisons 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018.

ADOPTÉE

4.1.5 Poursuite en annulation de vente pour taxes - Mandat

1702-09-15 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland,
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

DE MANDATER Me Éline Francis de la firme Paradis, Lemieux, Francis, Avocats, pour représenter la MRC du Haut-Richelieu dans le cadre de la requête introductive d'instance en annulation de vente pour taxes (dossier 755-17-002245-150) relativement au dossier de M. Sylvain Marquis, Saint-Blaise-sur-Richelieu;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

4.2 Fonctionnement - Divers

4.2.1 Loi sur la Société d'habitation - Financement du 10% de déficit

Le directeur général soumet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire examine sérieusement la possibilité de confier de nouvelles responsabilités aux MRC en ce qui a trait aux OMH, particulièrement pour le financement du 10% des déficits. À suivre.

4.2.2 Fermeture des bureaux pour la période des Fêtes 2015-2016

1703-09-15 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,
Appuyée par le conseiller régional M. Pierre Chamberland,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la fermeture des bureaux de la MRC du Haut-Richelieu pour la période des Fêtes 2015-2016 à compter du lundi 21 décembre 2015, 8h30, au vendredi 1^{er} janvier 2016, 16h30 soit;

21/12/2015 (lundi)	Congé sans solde
22/12/2015 (mardi)	Congé sans solde
23/12/2015 (mercredi)	Congé férié
24/12/2015 (jeudi)	Congé férié
25/12/2015 (vendredi)	Congé férié

28/12/2015 (lundi)	Congé férié
29/12/2015 (mardi)	Congé sans solde
30/12/2015 (mercredi)	Congé sans solde
31/01/2015 (jeudi)	Congé férié
01/01/2016 (vendredi)	Congé férié

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer une lettre d'entente à cet effet avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la MRC du Haut-Richelieu (CSN).

ADOPTÉE

4.2.3 Demandes d'appui

A) MRC d'Argenteuil - Modernisation du régime d'autorisation environnementale

Les membres du comité administratif recommandent d'appuyer les démarches de la MRC d'Argenteuil dans le but de revoir en profondeur la fiscalité municipale pour donner les outils nécessaires au monde municipal afin d'être en mesure de jouer son rôle adéquatement, particulièrement en ce qui a trait à la modernisation du régime d'autorisation environnementale.

B) MRC de Mirabel - LPTAAQ

Les membres du comité administratif recommandent d'appuyer les démarches de la MRC de Mirabel afin que l'interprétation de la CPTAQ relative aux articles 62, 5^e et 65.1 de la LPTAAQ ne concernent strictement que le territoire propre à une MRC et non le territoire d'une communauté métropolitaine.

C) MRC de Nouvelle-Beauce

C.1 Fonds de développement des territoires

Les membres du comité administratif recommandent d'appuyer les démarches de la MRC de Nouvelle-Beauce afin de dénoncer l'énorme bureaucratie appliquée dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds de développement des territoires (FDT).

C.2 Modification à la Loi sur les ingénieurs

Les membres du comité administratif recommandent d'appuyer les démarches de la MRC de Nouvelle-Beauce afin que la Loi sur les ingénieurs du Québec soit modifiée de sorte à augmenter le montant de la valeur des travaux municipaux requérant obligatoirement les services d'un ingénieur, lequel est actuellement fixé à 3 000\$.

D) MRC de Témiscamingue - Projet de tours du GIRAT

Les membres du comité administratif recommandent d'appuyer les démarches de la MRC de Témiscamingue afin qu'Industrie Canada soutienne des projets de desserte autres que par satellite dans le cadre du programme Canada numérique 150 de sorte à combler les besoins en terme de téléphonie mobile et Internet haute vitesse.

E) MRC d'Antoine-Labelle - Dénonciation de l'avis de la Société québécoise des infrastructures

Les membres du comité administratif recommandent d'appuyer les démarches de la MRC d'Antoine-Labelle dénonçant les agissements du gouvernement quant à ses interventions dans un champ d'expertise réservé aux organismes municipaux responsables de l'évaluation (OMRÉ) et reconnu par la Loi sur la fiscalité municipale de même que les répercussions de cette nouvelle approche sur les municipalités et villes ayant comme impact la diminution des revenus de ces dernières.

5.0 GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

5.1 Orientations de Compo-Haut-Richelieu inc. pour l'année 2016

Les membres du Comité administratif recommandent que les orientations de Compo-Haut-Richelieu inc. pour l'année 2016 se résument comme suit :

- Compo-Haut-Richelieu inc. devra poursuivre ses efforts d'incitation de la population en vue de maintenir ou accroître la participation aux collectes de matières recyclables.
- Compo-Haut-Richelieu inc. devra mettre en place un plan de communication pour suggérer d'autres modes de consommation afin de diminuer l'enfouissement.
- Compo-Haut-Richelieu inc. devra entreprendre les démarches pour réaliser les objectifs du Plan de gestion des matières résiduelles une fois approuvé par le gouvernement.
- Compo-Haut-Richelieu inc. devra développer un programme visant à augmenter la performance des ICI pour la collecte sélective.
- Compo-Haut-Richelieu inc. devra présenter des alternatives relativement à la gestion des matières putrescibles en lien avec les orientations du gouvernement du Québec en ce qui a trait à la Politique de gestion des matières résiduelles.

CAPV2015-09-01

5.2 PGMR - Avis de non-conformité du MDDELCC et modifications

Le directeur général soumet l'avis de non-conformité du PGMR transmis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) et les modifications préconisées pour répondre aux exigences du ministère. Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement de ces modifications.

6.0 ÉVALUATION

6.1 Poste de technicien-inspecteur - Engagement

Le directeur général soumet que suite à l'appel de candidatures, 86 curriculums vitae ont été transmis à la MRC. Douze personnes ont été appelées pour remplir un examen d'évaluation des connaissances comportant une centaine de questions. Neuf personnes se sont présentées à l'examen. Après correction, cinq personnes ont été convoquées pour une entrevue avec M. Réal Ryan, préfet suppléant, M. Luc Beaudoin, évaluateur agréé et le directeur général. Suite aux processus d'évaluation, les membres du comité administratif recommandent l'engagement de Mme Karine Marineau. Le directeur général rappelle que deux départs à la retraite au sein u service d'évaluation sont prévus d'ici le 31 décembre 2015. Pour l'instant, un poste est comblé.

6.2 Rencontre avec les représentants de l'UPA

Les membres du comité administratif suggèrent de réserver une période de 30 minutes pour rencontrer les représentants de l'UPA afin d'échanger plus particulièrement quant à la taxation municipale et la variété de taux.

7.0 COURS D'EAU

7.1 MDDELCC - Exigences relatives aux demandes d'émission de certificats d'autorisation

Le directeur général dépose les nombreuses et astreignantes exigences dont quelques-unes outrepassent parfois la juridiction de la MRC, lesquelles sont transmises dans le cadre des demandes de certificat d'autorisation pour les cours d'eau sans désignation sur les lots 209-P et 210-P et la branche 83 de la rivière du Sud situés dans la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville. Les membres du comité administratif trouvent certaines exigences totalement démesurées, tant financièrement qu'administrativement.

7.2 Digues et stations de pompage de la rivière du Sud

7.2.1 Réparation de pompes et de puits de pompage

Le directeur général soumet les estimés des réparations de pompes et de puits de pompage requises. Ces renseignements ont été préalablement acheminés aux représentants des municipalités d'Henryville, Venise-en-Québec, Saint-Georges-de-Clarenceville et Saint-Sébastien.

7.2.2 Bilan des réparations suite aux inondations

Un bilan financier des réparations intervenues suite aux inondations en fonction des subventions reçues est déposé. Le tout sera acheminé aux représentants des quatre municipalités concernées.

7.2.3 Accès visuel par caméra des stations de pompage

Le directeur général soumet que les maires et directeurs généraux des municipalités d'Henryville, Venise-en-Québec, Saint-Georges-de-Clarenceville et Saint-Sébastien peuvent visualiser par caméra les stations de pompage. Par ailleurs, des travaux informatiques sont en cours afin de permettre cette visualisation via le site Web de la MRC.

7.2.4 Comité vs réunion annuelle

Les représentants des quatre municipalités concernées par les digues et stations de pompage de la rivière du Sud analyseront l'opportunité de former un comité intégrant un citoyen ou de tenir une réunion annuelle avec l'ensemble des intéressés concernés par ce dossier.

7.2.5 Contrat de fauchage

Le directeur général soumet que des soumissions sont actuellement sollicitées pour le contrat de fauchage annuel. Des précisions interviendront d'ici la semaine prochaine en vue de l'octroi du contrat.

7.3 Petite rivière Bernier, branche 7A et 7B et cours d'eau Côté sud du Chemin Grande Ligne - Lettre de M. Gaétan Delisle et réponse

Le directeur général dépose une lettre transmise le 3 août 2015 par M. Gaétan Delisle, citoyen de Saint-Blaise-sur-Richelieu et la réponse qui lui a été acheminée, le tout concernant le cours d'eau cité en titre.

7.4 Ruisseau Barré, branches 1, 4 et 7 - Mont-Saint-Grégoire - Autorisation à procéder aux démarches nécessaires relatives à l'entretien et nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Robert Beaulieu, ing., de la firme PleineTerre S.E.N.C., conformément à la résolution 14039-15 adoptée par la MRC du Haut-Richelieu le 8 juillet 2015 et la soumission de ladite firme signée le 18 juin 2015, pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et Pêches et Océans pour la réalisation des travaux nécessaires dans le ruisseau Barré, branches 1, 4 et 7.

7.5 Ruisseau Hood, branche 22 - Saint-Alexandre - Autorisation à procéder aux démarches nécessaires relatives à l'entretien et nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Robert Beaulieu, ing., de la firme PleineTerre S.E.N.C., conformément à la résolution 14039-15 adoptée par la MRC du Haut-Richelieu le 8 juillet 2015 et la soumission de ladite firme signée le 18 juin 2015, pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et Pêches et Océans pour la réalisation des travaux nécessaires dans le ruisseau Hood, branche 22.

7.6 Cours d'eau Leduc-Létourneau et sa branche 1 - Noyan - Autorisation à procéder aux démarches nécessaires relatives à l'entretien et nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Robert Beaulieu, ing., de la firme PleineTerre S.E.N.C., conformément à la résolution 14039-15 adoptée par la MRC du Haut-Richelieu le 8 juillet 2015 et la soumission de ladite firme signée le 18 juin 2015, pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et Pêches et Océans pour la réalisation des travaux nécessaires dans le cours d'eau Leduc-Létourneau et sa branche 1.

7.7 Cours d'eau Faddentown, branche 1 - Noyan - Autorisation à procéder aux démarches nécessaires relatives à l'entretien et nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Robert Beaulieu, ing., de la firme PleineTerre S.E.N.C., conformément à la résolution 14039-15 adoptée par la MRC du Haut-Richelieu le 8 juillet 2015 et la soumission de ladite firme signée le 18 juin 2015, pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et Pêches et Océans pour la réalisation des travaux nécessaires dans le cours d'eau Faddentown, branche 1.

7.8 Cours d'eau Labonté, branche 5 - Saint-Sébastien et Venise-en-Québec - Autorisation à procéder aux démarches nécessaires relatives à l'entretien et nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Robert Beaulieu, ing., de la firme PleineTerre S.E.N.C., conformément à la résolution 14039-15 adoptée par la MRC du Haut-Richelieu le 8 juillet 2015 et la soumission de ladite firme signée le 18 juin 2015, pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et Pêches et Océans pour la réalisation des travaux nécessaires dans le cours d'eau Labonté, branche 5.

7.9 Rivière du Sud, branche 24 - Saint-Alexandre - Autorisation à procéder aux démarches nécessaires relatives à l'entretien et nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Robert Beaulieu, ing., de la firme PleineTerre S.E.N.C., conformément à la résolution 14039-15 adoptée par la MRC du Haut-Richelieu le 8 juillet 2015 et la soumission de ladite firme signée le 18 juin 2015, pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et Pêches et Océans pour la réalisation des travaux nécessaires dans la rivière du Sud, branche 24.

7.10 Cours d'eau Joseph-Lebeau - Saint-Jean-sur-Richelieu - Autorisation à procéder aux démarches nécessaires relatives à l'entretien et nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Robert Beaulieu, ing., de la firme PleineTerre S.E.N.C., conformément à la résolution 14039-15 adoptée par la MRC du Haut-Richelieu le 8 juillet 2015 et la soumission de ladite firme signée le 18 juin 2015, pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et Pêches et Océans pour la réalisation des travaux nécessaires dans le cours d'eau Joseph-Lebeau.

7.11 Rivière du Sud, branches 100 et 101 - Saint-Georges-de-Clarenceville - Autorisation à procéder aux démarches nécessaires relatives à l'entretien et nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Robert Beaulieu, ing., de la firme PleineTerre S.E.N.C., conformément à la résolution 14039-15 adoptée par la MRC du Haut-Richelieu le 8 juillet 2015 et la soumission de ladite firme signée le 18 juin 2015, pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et Pêches et Océans pour la réalisation des travaux nécessaires dans la rivière du Sud, branches 100 et 101.

7.12 Cours d'eau Brosseau, branche 4 - Saint-Blaise-sur-Richelieu

7.12.1 Autorisation à procéder aux démarches nécessaires relatives à l'entretien et nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Robert Beaulieu, ing., de la firme PleineTerre S.E.N.C., conformément à la résolution 14039-15 adoptée par la MRC du Haut-Richelieu le 8 juillet 2015 et la soumission de ladite firme signée le 18 juin 2015, pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et Pêches et Océans pour la réalisation des travaux nécessaires dans le cours d'eau Brosseau, branche 4.

7.12.2 Entente intermunicipale avec la MRC des Jardins-de-Napierville

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la MRC des Jardins-de-Napierville le tout ayant pour objet de confier à la MRC du Haut-Richelieu la réalisation des travaux d'entretien nécessaires dans le cours d'eau Brosseau, branche 4, située en la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu.

7.13 Cours d'eau Ewing, branche 16 - Saint-Sébastien

7.13.1 Autorisation à procéder aux démarches nécessaires relatives à l'entretien et nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Robert Beaulieu, ing., de la firme PleineTerre S.E.N.C., conformément à la résolution 14039-15 adoptée par la MRC du Haut-Richelieu le 8 juillet 2015 et la soumission de ladite firme signée le 18 juin 2015, pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et Pêches et Océans pour la réalisation des travaux nécessaires dans le cours d'eau Ewing, branche 16.

7.13.2 Entente intermunicipale avec la MRC de Brome-Missisquoi

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la MRC de Brome-Missisquoi, le tout ayant pour objet de confier à la MRC du Haut-Richelieu la réalisation des travaux d'entretien nécessaires dans le cours d'eau Ewing, branche 16 situé en les municipalités de Pike River et Saint-Sébastien.

7.14 Cours d'eau Séguin - Saint-Jean-sur-Richelieu - Entente intermunicipale avec la MRC de Rouville

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la MRC de Rouville, le tout ayant pour objet de confier à la MRC du Haut-Richelieu la réalisation des travaux d'entretien nécessaires dans le cours d'eau Séguin, situé en les villes de Saint-Jean-sur-Richelieu et Richelieu.

7.15 Rivière du Sud, branche 66 - Municipalité de Saint-Sébastien

Le directeur général soumet que les travaux projetés dans la rivière du Sud, branche 66 située en la municipalité de Saint-Sébastien sont abandonnés pour cette année et seront réalisés l'an prochain puisqu'un agriculteur envisageait de poursuivre ou réclamer pour perte de récolte. Il est mentionné que cette portion de travaux a été ajoutée à des travaux déjà en cours afin de sauver des coûts mais vu les critiques et risques de dédommagement pouvant atteindre plus ou moins 8 000\$ pour l'ensemble des agriculteurs concernés, l'économie aurait été anéantie par les réclamations.

CAPV2015-09-01

8.0 VARIA

9.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

10.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

1704-09-15 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,
Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance extraordinaire du Comité administratif de la
MRC du Haut-Richelieu, ce 1^{er} septembre 2015.

ADOPTÉE

M. Michel Fecteau,
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et secrétaire-trésorier